



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 31 mai 2021 Aula du CO de Riaz

Présents-tes	:	35 citoyennes et citoyens
Auditeurs-trices	:	3 personnes
Présidence	:	Mme Myriam Fragnière Dufour, syndique
Secrétaire	:	M. Pierre-Joseph Demierre, secrétaire communal
Excusés	:	8 citoyens
Invité	:	-

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 mars 2021 à Riaz

Ce procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.

2. Législature 2021/2026

2.1 Présentation de l'Exécutif communal

2.2 Election des membres des commissions pour la période législative 2021/2026

- Commission financière
- Commission de l'aménagement
- Commission des naturalisations

3. Octroi de délégation de compétence au Conseil communal pour la période législative 2021/2026, jusqu'au 31.12.2021

4. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales (art. 12 al. 1bis LCo).

5. Budgets d'investissement

5.1 Etude du projet de la nouvelle caserne du CSPI

5.2 Etude du projet de la nouvelle déchetterie intercommunale

5.3 Réfection du pont des Trois Moulins

6. Informations

7. Divers

Mme Myriam Fragnière Dufour, syndique, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation.

Mme Myriam Fragnière Dufour annonce les personnes excusées, informe que Mmes Charlene Rosat et Sarah Garrido ainsi que M. Pierre-Joseph Demierre ont la qualité d'auditeurs et procède à la nomination des scrutateurs :

- M. Jean-Paul Braillard
- M. Jean-Marie Liard

Mme Myriam Fragnière Dufour déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 20 du 21 mai 2021, par l'envoi de tous-ménages et par affichage aux endroits habituels. Elle demande s'il y a des remarques ou des observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque au sujet de la convocation, le tractanda est accepté tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 29 mars 2021 à Riaz

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours et sur le site Internet www.marsens.ch, il sera publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » n° 82 édition été 2021.

Question/remarque

-/-

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 mars 2021 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son rédacteur.

2. Législature 2021/2026

2.1 Présentation de l'Exécutif communal

Mme Myriam Fragnière Dufour informe qu'à la suite des élections communales du 7 mars 2021, tous les candidats ont été élus au 1^{er} tour. Les nouveaux élus ont été assermentés en date du samedi 24 avril 2021 et la séance constitutive du nouveau conseil communal a eu lieu le lundi 26 avril suivant. Par ordre alphabétique, elle présente les nouveaux membres de l'exécutif communal pour la législature 2021 – 2026 avec les dicastères dont ils ont la charge.

Membres du conseil communal	Fonction	Dicastères
M. Jean-Michel BAYS	Conseiller	▪ Constructions ▪ Transports publics
M. Fabrice CLEMENT	Vice-syndic	▪ Routes ▪ Eau potable ▪ Epuration ▪ Santé
Mme Hélène D'Alessandro	Conseillère	▪ Finances ▪ Cimetière ▪ Déchets
Mme Myriam FRAGNIERE DUFOUR	Syndique	▪ Administration générale ▪ Relation avec la paroisse ▪ Aménagement ▪ Informatique et site internet
Mme Isabelle MINGAM	Conseillère	▪ Forêts ▪ Bâtiments ▪ Agriculture ▪ Energie ▪ Endiguement

Mme Gillian SIMPSON	Conseillère	▪ Enseignement et formation ▪ AES ▪ Petite enfance ▪ Culture	▪ Tourisme ▪ Sports et loisirs ▪ Places de jeux ▪ Mars en Tous Sens
M. Matthieu TINGUELY	Conseiller	▪ Affaires sociales ▪ Police du feu ▪ Affaires militaires ▪ Protection civile ▪ Protection de la population	▪ OrCoc ▪ Naturalisations ▪ Justice et police ▪ BPA sécurité

2.2 Election des membres des commissions pour la période législative 2021/2026

Mme Myriam Fragnière Dufour précise préalablement que deux décisions devront être prises, à savoir celle qui concerne le nombre de membres qui composeront les commissions et celle concernant l'élection des membres. Ce principe sera valable pour les trois commissions, à savoir la commission financière, la commission de l'aménagement et la commission des naturalisations.

La première décision qui concerne le nombre de personnes formant les commissions se prend à main levée. L'élection des membres se fera conformément à l'art. 19 de la loi sur les communes (LCo) ainsi qu'à son règlement d'exécution.

Mme Myriam Fragnière Dufour cite les bases légales :

LCo - Art. 19 Décisions – Election

¹ *Sous réserve de l'alinéa 2, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.*

² *Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.*

³ *Le règlement d'exécution précise les modalités.*

Mme Myriam Fragnière Dufour précise qu'un cinquième des membres de la présente assemblée correspond à sept.

Commission financière (Loi sur les finances communales LFCo, art. 67 lettre p et art. 70)

Mme Myriam Fragnière présente les membres démissionnaires, à savoir :

- M. Daniel Piller, membre depuis 2016 ;
- Mme Linda Chenaux, membre depuis 2019 ;
- Mme Sabrina Werro, membres depuis 2016.

Elle les remercie chaleureusement pour tout le travail accompli au service de notre commune.

Mme Myriam Fragnière propose au vote de l'Assemblée un nombre de cinq membres pour la commission financière.

L'Assemblée communale décide à l'unanimité que la commission financière sera composée de cinq membres pour la législature 2021 – 2026.

M. Yves-Alain Roulet, président de la commission, présente dans l'ordre alphabétique les candidats proposés par les membres actuels de la commission financière.

Il s'agit de :

- M. Pascal Florio, ancien syndic, domicilié à Marsens ;
- Mme Tina Véronique Juszczak, domiciliée à Marsens ;
- M. Frédéric Lambert, domicilié à Marsens ;
- M. Yves-Alain Roulet, domicilié à Vuippens ;
- Mme Anaïs Seigneur, domiciliée à Marsens.

Les candidats se présentent brièvement.

Mme Myriam Fragnière Dufour vérifie que personne ne demande un scrutin de liste et demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats, ce qui n'est pas le cas. Elle félicite les cinq membres présentés qui formeront la commission financière durant la législature 2021-2026. Ils sont proclamés élus tacitement.

- *L'Assemblée applaudit.*

Commission de l'aménagement (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions LATeC, art. 36)

Selon la loi précitée, la commission de l'aménagement est composée de cinq membres au moins, dont la majorité est désignée par l'Assemblée communale.

Actuellement, la commission de l'aménagement compte sept membres dont trois représentants du Conseil communal, à savoir Mme Myriam Fragnière Dufour, M. Jean-Michel Bays et Mme Isabelle Mingam.

Mme Myriam Fragnière propose au vote de l'Assemblée le maintien du nombre de sept membres pour la commission de l'aménagement (quatre membres élus et trois membres du Conseil communal).

L'Assemblée communale décide à l'unanimité que la commission de l'aménagement sera composée de sept membres pour la législature 2021 – 2026.

Mme Myriam Fragnière Dufour, responsable de l'aménagement, remercie tous les membres de cette commission pour le travail accompli durant la législature 2016-2021, notamment pour toutes les nombreuses séances pour la révision générale du plan d'aménagement local (PAL). Elle informe que tous les membres actuels, lesquels se sont tous excusés ce soir, se mettent à disposition pour un nouveau mandat. Il s'agit, dans l'ordre alphabétique, de :

- M. Steve Bitz, architecte, membre depuis 2006, domicilié à Marsens ;
- M. Serge Gapany, agriculteur, membre depuis 2011, domicilié à Marsens ;
- M. Pierre-André Kolly, responsable des finances, membre depuis 2011, domicilié à Vuippens ;
- M. Norbert Vuarnoz, chef d'exploitation de la STEP, membre depuis 2016, domicilié à Vuippens.

Mme Myriam Fragnière Dufour vérifie que personne ne demande un scrutin de liste et demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats pour la commission de l'aménagement,

ce qui n'est pas le cas. Elle félicite les quatre membres présentés qui continueront leur engagement pour la législature 2021-2026. Ils sont proclamés élus tacitement.

- *L'Assemblée applaudit.*

Commission des naturalisations (Loi sur le droit de cité fribourgeois LDCF, art. 43)

Suite aux difficultés rencontrées pour rechercher des candidats potentiels, **Mme Myriam Fragnière Dufour** propose que ladite commission passe de sept à cinq membres pour la prochaine législature. Elle soumet au vote de l'Assemblée cette proposition.

L'Assemblée communale décide à l'unanimité que la commission des naturalisations sera composée de cinq membres pour la législature 2021-2026.

Mme Myriam Fragnière présente les membres démissionnaires, à savoir :

- M. Frédéric Grangier
- M. Gérald Chardonnens
- M. Philippe Pasquier
- Mme Laurence Mossu
- Mme Véronique Chevalley

Elle les remercie chaleureusement pour tout le travail accompli au sein de cette commission.

M. Matthieu Tinguely, président de la commission, présente dans l'ordre alphabétique les candidats proposés par les membres actuels.

Il s'agit de :

- M. Julien Blanc, nouveau membre, domicilié à Marsens ;
- M. Florian Emonet, nouveau membres, domicilié à Marsens ;
- Mme Corinne Macheret, membre depuis 2011, domiciliée à Marsens ;
- Mme Maria Elvira Nordmann, membre depuis 2016, domiciliée à Marsens ;
- M. Alain-Jacques Tornare, nouveau membre, domicilié à Marsens.

Les candidats se présentent brièvement.

Mme Myriam Fragnière Dufour vérifie que personne ne demande un scrutin de liste et demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats pour cette commission, ce qui n'est pas le cas. Elle félicite les cinq membres présentés qui formeront la commission des naturalisations durant la période législative 2021-2026. Ils sont élus tacitement.

- *L'Assemblée applaudit.*

3. Octroi de délégation de compétences au Conseil communal pour la période législative 2021/2026, jusqu'au 31.12.2021

Mme Hélène D'Alessandro informe que compte tenu de l'approbation le 29 mars 2021 du nouveau règlement des finances communal, il y a lieu d'octroyer au Conseil communal une délégation de compétence pour la période transitoire, à savoir jusqu'à son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Le Conseil communal propose à l'Assemblée de lui accorder une délégation de compétence de CHF 20'000.00 par objet en matière foncière jusqu'au 31.12.2021, montant qui correspond à celui figurant dans le nouveau règlement.

Mme Myriam Fragnière Dufour soumet la proposition au vote de l'Assemblée.

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité la délégation au Conseil communal d'une compétence en matière foncière jusqu'au montant de CHF 20'000.00

4. Décision relative au mode de convocation des assemblées communales (art. 12 al. 1bis LCo)

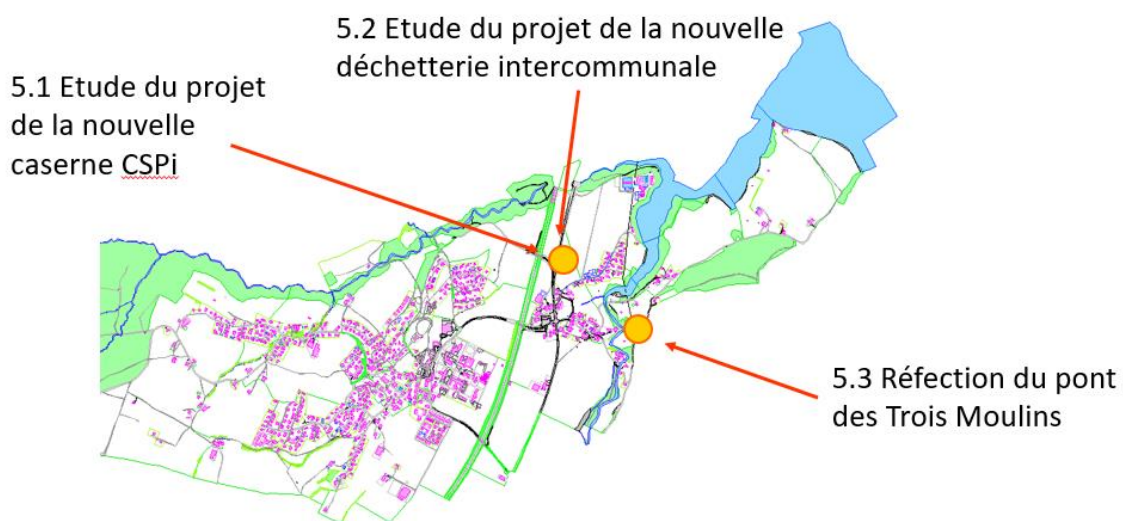
Mme Myriam Fragnière Dufour rappelle que conformément à l'article précité de la loi sur les communes, l'assemblée communale est convoquée au moins 10 jours à l'avance par un avis dans Feuille officielle, par un affichage au pilier public ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous-ménages ou d'une convocation individuelle.

Le Conseil communal propose de maintenir le mode de convocation appliqué jusqu'ici, à savoir l'envoi d'une circulaire tous-ménages en plus de la publication dans la Feuille officielle et l'affichage au pilier ainsi que sur le site internet. L'information sera aussi diffusée via l'application iGruyère, comme annoncé lors de la précédente assemblée du 29 mars 2021.

Mme Myriam Fragnière Dufour soumet cette proposition au vote de l'Assemblée.

Le mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2021-2026 tel que présenté est accepté à l'unanimité.

5. Budgets d'investissement



Mme Myriam Fragnière Dufour informe que les différents votes auront lieu à la fin de la présentation des trois budgets d'investissement.

Elle donne la parole à **M. Matthieu Tinguely** pour la présentation du premier budget d'investissement.

5.1 Etude du projet de la nouvelle caserne CSPI

M. Matthieu Tinguely informe que la création d'un point de départ feu permettant une intervention rapide sur le territoire de la Rive gauche est une exigence de la Préfecture.

Ce projet est en travaux depuis une dizaine d'année. Un terrain a d'ailleurs déjà été validé par l'ECAB, il s'agit de l'art. 1092 de la Commune de Marsens et des négociations ont d'ores et déjà été prises dans ce sens.

Depuis la fusion des corps de sapeur-pompier communaux de Marsens / Echarlens, Sorens, Pont-en-Ogoz et le Châtelard sous une seule organisation intercommunale renommée « CSPI Rive gauche » commandée M. Alain Brinkmann, une certaine urgence se fait sentir

dans la mesure où les casernes respectives des communes ne répondent plus aux besoins de cette nouvelle organisation.

Les représentants des sapeurs-pompiers, ainsi que des communes, ont effectué des visites de caserne afin de cibler au plus près les besoins, tenant compte du cahier des charges détaillés de l'ECAB.

Une exigence est de travailler avec un bureau d'architecte ayant de l'expérience dans ce type de projet. Le bureau d'architecte O Charrière SA répond à cette demande, ayant réalisé le centre de renfort de Châtel-St-Denis.

Pour rappel et bien qu'actuellement en zone agricole, la nécessité d'un point de départ feu permet de faire une demande de modification du PAZ en « zone spéciale ». Cette modification donne l'occasion de développer en parallèle d'autres projets intercommunaux tels qu'une déchetterie ainsi qu'une édilité.

M. Matthieu Tinguely présente le financement de cet investissement :

Montant de l'emprunt	CHF 45'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 1'350.00
Amortissement obligatoire (15%)	CHF 6'750.00
Coût de fonctionnement annuel	CHF 8'100.00

5.2 Etude du projet de la nouvelle déchetterie intercommunale

Mme Hélène D'Alessandro relève qu'aujourd'hui, le Conseil communal peut relancer ce projet de déchetterie intercommunale qui est toujours souhaité, aussi par les communes avoisinantes.

Le projet général qui accueillera également la caserne du CSPi sera coordonné par le bureau d'architecte O Charrière SA. Le bureau CSC déchets SA qui travaille en partenariat avec la SAIDEF mènera l'étude de la partie réservée à la déchetterie intercommunale et des équipements situés sur le secteur édilitaire qui pourraient aussi lui servir.

Mme Hélène D'Alessandro informe des détails des coûts :

Etude préliminaire (estimation de 60 heures)	CHF 7'800.00
Avant-projet (estimation de 80 heures)	CHF 10'400.00
Projet de l'ouvrage (estimation de 60 heures)	CHF 7'800.00
Procédure de demande d'autorisation (20 heures)	CHF 2'600.00
Total estimé HT	CHF 28'600.00
Arrondi à	CHF 30'000.00

Financement de l'investissement :

Montant de l'emprunt	CHF 30'000.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 900.00
Amortissement obligatoire (15%)	CHF 4'500.00
Coût de fonctionnement annuel	CHF 5'400.00

Mme Hélène D'Alessandro informe par ailleurs que selon les informations reçues, le soutien de la SAIDEF pour ce projet qui est intercommunal représenterait entre 25 et 30% du montant de l'étude, soit un montant se situant entre CHF 7'500.00 et CHF 9'000.00. La demande officielle sera faite avec l'envoi de l'offre à la SAIDEF.

5.3 Réfection du pont des Trois Moulins

M. Fabrice Clément informe que la première étude a été lancée en 2017. Il en ressort que les profilés intérieurs INP200 présentent un état de dégradation inquiétant. La progression de la corrosion ne permettra plus d'assurer cette situation à court terme déjà (2 à 5 ans).

Le remplacement de la structure métallique est à prévoir conjointement au renouvellement prévu de la plateforme en bois.



La sécurité pourra alors être garantie à long terme, ce qui n'est pas le cas actuellement.

L'étude et le chiffrage précis des variantes s'effectueront courant 2021. Afin d'améliorer la longévité du nouvel ouvrage et dans la mesure du possible (respect du budget), une solution en béton préfabriqué sera privilégiée à une structure métallique.

Le choix de la variante et la réalisation des travaux s'effectueront pour le printemps 2022.

M. Fabrice Clément donne quelques détails supplémentaires concernant les coûts :

Honoraires étude et suivi réalisation	CHF 18'300.00
Démontage structure existante	CHF 21'500.00
Construction structure et revêtement	CHF 70'000.00
Divers et imprévus (5%)	CHF 5'500.00
Total	CHF 115'300.00

Financement de l'investissement :

Montant de l'emprunt	CHF 115'300.00
Intérêt de la dette (3%)	CHF 3'459.00
Amortissement obligatoire (7%)	CHF 8'071.00
Coût de fonctionnement annuel	CHF 11'530.00

Questions / réponses

M. Florian Emonet demande si les intérêts de la dette correspondent à des coûts standards ou à des maxima ?

Mme Hélène D'Alessandro répond que cela correspond à des maxima.

Mme Myriam Fragnière Dufour donne la parole à M. Yves-Alain Roulet, président de la commission financière pour donner lecture de son rapport.

Budgets d'investissement :

La commission financière a pris connaissance des documents transmis par le secrétariat communal concernant trois nouveaux investissements et donne les préavis suivants :

- *Rénovation du pont des Trois Moulins, pour un montant de CHF 115'300.00 soit une charge annuelle de CHF 11'530.00 : l'expertise technique a montré que la structure du pont devait être rénovée, et ce de manière relativement urgente. Au vu du montant impliqué, la commission financière préavise favorablement cet investissement.*
- *Etude du projet de déchetterie intercommunale, pour un montant de CHF 30'000.00 : le projet d'une nouvelle déchetterie a déjà été discuté à maintes reprises, et vous a été présenté à nouveau ce soir. Sa réalisation ne souffre d'aucune discussion et la commission financière préavise favorablement le lancement du projet avec le financement de cette étude. Elle se réjouit également que la SAIDEF contribue à hauteur de 30% des frais de l'étude.*

- *Etude du projet de la caserne CSPi Rive Gauche, pour un montant de CHF 45'000.00 : ce projet également sur la table depuis de nombreuses années a maintenant de bonnes chances d'aboutir avec la synergie de l'objet précédent et l'utilisation d'une parcelle commune pour les deux projets. La commission financière préavise également favorablement le montant demandé pour cette étude.*

Mme Myriam Fragnière Dufour soumet séparément au vote de l'Assemblée les trois budgets d'investissement présentés.

- Le budget d'investissement pour l'étude du projet de la nouvelle caserne CSPi est accepté à l'unanimité.
- Le budget d'investissement pour l'étude du projet de la nouvelle déchetterie intercommunale est accepté à l'unanimité.
- Le budget d'investissement pour la réfection du pont des Trois Moulins est accepté à l'unanimité.

6. Informations

Traversée de Vuippens

Mme Myriam Fragnière Dufour souhaite transmettre quelques nouvelles au sujet de la traversée de Vuippens. Elle informe que le Conseil communal a confirmé le 12 mai 2021 l'attribution du mandat de prestations de services d'ingénierie (génie civil routier) suite à l'appel d'offre. Par ailleurs, la clé de répartition Etat - Commune a aussi été validée. Une proposition de budget devrait pouvoir être transmise en 2022.

Questions / réponses

M. Jean-Paul Bochud demande si le projet comporte toujours la réalisation d'un giratoire ?

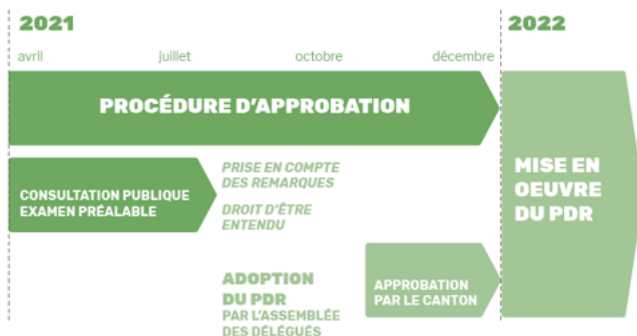
Mme Myriam Fragnière Dufour confirme. Le giratoire, qui était déjà dans le projet initial, fait toujours partie des aménagements qu'il est prévu de réaliser.

M. Jean-Paul Bochud demande si l'opportunité et l'éventualité d'une desserte par les lignes Mobul a été prise en compte dans les réflexions concernant ces aménagements ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond par l'affirmative. Cette thématique avait déjà été abordée dans le cadre de l'enquête préalable et devrait faire partie des adaptations nécessaires avant l'enquête publique.

Plan directeur régional

Mme Myriam Fragnière Dufour informe que le plan directeur régional est en consultation jusqu'au 30 juin 2021. Elle précise qu'une analyse préliminaire a déjà été faite par notre urbaniste et qu'une analyse plus approfondie sera réalisée par la nouvelle commission de l'aménagement dans le but de pouvoir préaviser ce plan pour le Conseil communal. La



révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et le nouveau Plan directeur cantonal ont fortement renforcé les exigences pour les communes et ont profondément modifié les règles du jeu. Ce nouveau cadre offre cependant des opportunités aux régions et à leurs communes de prendre en main des aspects essentiels de leur développement et ainsi d'œuvrer ensemble concrètement à leur

avenir.

Mme Myriam Fragnière Dufour transmet les détails du calendrier qui vont de la procédure d'approbation à la mise en œuvre du Plan directeur régional (cf. image ci-dessus) prévue en 2022.

Nouvelle commission de l'énergie

Mme Isabelle Mingam informe que pour améliorer notre consommation énergétique, dans le respect de l'environnement et des ressources naturelles, le Conseil communal envisage la mise sur pied d'une commission spécifique pour l'énergie, distincte de celle pour l'aménagement mise en place lors de la dernière législature. Actuellement, les différents aspects liés à l'énergie sont abordés et discutés au sein de la commission de l'aménagement et de l'énergie. Cette commission aura pour but d'émettre des propositions de réalisation d'actions concrètes sur le territoire de la commune ou dans un cadre intercommunal et d'assurer une bonne communication auprès des citoyens.

Mme Isabelle Mingam cite les personnes qui ont déjà manifesté leur intérêt à intégrer cette nouvelle commission et invite toute autre personne intéressée à prendre contact avec elle-même ou l'administration.

Mme Myriam Fragnière Dufour ajoute que le label *Cité de l'énergie* devra être renouvelé au printemps prochain (2022) et que cette nouvelle commission en accompagnera le processus. Par ailleurs, en raison de la situation sanitaire, les différentes actions ou événements en lien avec la *Cité de l'énergie* n'ont pas pu avoir lieu en 2020. Cette commission permettra certainement d'apporter une nouvelle dynamique autour du label et des événements s'y rapportant.

Questions / réponses

M. Yves-Alain Roulet relève que la création de cette commission ad hoc est une excellente chose et qu'on en parle depuis quelques années déjà. Il rappelle que bon nombre d'autres communes disposent déjà d'une telle commission. Il demande de combien de membres elle sera composée ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond que ceci n'est pas encore formellement décidé. Idéalement, entre cinq et sept membres extérieurs en plus des deux ou trois membres du Conseil communal pourraient bien convenir.

Mme Isabelle Mingam rappelle que cette commission peut se constituer rapidement étant de la compétence du Conseil communal.

M. Yves-Alain Roulet propose d'y intégrer également les questions liées à l'environnement et au climat.

Mme Myriam Fragnière Dufour note l'idée et informe qu'il en sera tenu compte lorsqu'il s'agit de dénommer officiellement la nouvelle commission.

7. Divers

M. David Macheret demande que la commune agisse au chemin des Polonais où il y a les chevaux. En effet, il semblerait que du commerce ainsi que des cours d'équitation ont lieu sans que les responsables ne soient au bénéfice des autorisations idoines. Des questions se posent également au niveau de la salubrité des lieux. M. Macheret dit aussi avoir constaté qu'un véhicule est régulièrement parké au milieu de la route.

Mme Myriam Fragnière Dufour informe en prendre note. La commune va relancer les services étatiques compétents et notamment le service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

M. Yves-Alain Roulet transmet la demande de sa fille qui souhaite savoir quand sera aménagée la place de jeu à côté de l'abri des bus scolaires à Vuippens ?

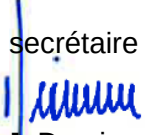
Mme Myriam Fragnière Dufour informe que sa réalisation a pris un peu de retard, notamment en raison de la problématique du tilleul. Après réflexion, l'option de le déplacer a été abandonnée et la place de jeu devrait être installée pour la rentrée. L'installation de tables et de bancs à usage public est aussi prévue.

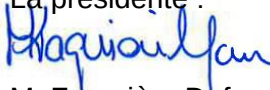
M. Jean-Paul Bochud relève avoir remarqué l'absence de numéro sur le bâtiment du Perrevuet 6 en livrant les repas. Il fait remarquer qu'il n'est pas possible d'y accéder côté route de St-Ignace mais qu'il faut faire le tour, ce qui n'est pas pratique.

Mme Myriam Fragnière Dufour relève que l'accès peut se faire également par les parkings plutôt que par le côté route. La commune prend note de l'absence de numéro sur le bâtiment.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, **Mme Myriam Fragnière Dufour** remercie tous les participants pour leur attention et leur confiance. Elle souhaite un bon été à tout le monde ainsi qu'une bonne soirée.

L'assemblée est close à 20h50

Le secrétaire :

P.-J. Demierre

La présidente :

M. Fragnière Dufour